

REÇU LE 26 SEP. 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA VENDÉE

Service Urbanisme et
Aménagement
Unité Planification Urbaine

Dossier suivi par :
Erwan AUDRAN

Tél. : 02 51 44 32 70
Fax : 02 51 05 57 63
ddtm-sua-cdpnaf@vendee.gouv.fr

réf : SUA/PU n°2019.116

La Roche-sur-Yon, le 24 SEP. 2019

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du
Pays Yon et Vie
15 rue Pierre Bérégovoy
85000 LA ROCHE-SUR-YON

OBJET : Examen par la CDPENAF du projet de révision du SCOT du Pays Yon et Vie.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a examiné, lors de la séance du 5 septembre 2019, le projet de révision du SCOT du Pays Yon et Vie. Cet examen s'est déroulé dans le cadre des dispositions de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme.

Les membres de la commission ont relevé l'engagement de la collectivité à intégrer les données de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des dix dernières années.

Par conséquent, à l'issue des débats, les membres de la commission ont émis un **avis favorable** sous réserve de présenter une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du SCOT conformément à l'article L.141-3 du Code de l'urbanisme.

Pour le préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer

La directrice-adjointe

Isabelle VALADE

Copie : Préfecture, RTB, CU